Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Janvier 2011

N°106

http://ville-houssen.over-blog.fr

Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda Janvier - Février 2011

Lundi 10 janvier 2011 à 18h00 : Mairie : Vente de bois
Mardi 11 janvier 2011 à 19h00, Salle des Fêtes : **Vœux du Maire**
Lundi 17 janvier à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Vendredi 04 février 2011 à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Lundi 14 février 2011 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme

Invitation

La Municipalité a le plaisir d'inviter la population de Houssen et en particulier les nouveaux habitants, à la cérémonie des vœux du Maire, le

Mardi 11 janvier 2011 à 19h00,

à la salle des Fêtes.

Nous partagerons à cette occasion le traditionnel verre de l'amitié.

Le Conseil Municipal vous souhaite une bonne année 2011

PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2010

REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE
Attribution des marchés de travaux

La consultation des entreprises de l'opération de réhabilitation de la Salle Polyvalente de HOUSSEN a été lancée le 25 octobre 2010, sous forme de procédure adaptée.
Le budget définitif de travaux de ce projet, a été approuvé par le Conseil Municipal du 2 juillet 2010, et s'établit à 1 236 000 € H.T., assorti d'une tolérance contractuelle de 3%, soit 37 000 € H.T.
Le montant total des contrats de travaux ne peut donc excéder 1 273 000 € H.T.
Après analyse du rapport d'analyse des candidatures et du rapport d'analyse des offres, il est proposé de statuer comme suit :
Au stade de la candidature, plusieurs entreprises ont été éliminées :

- Pour les lots 16 et 17, la candidature de l'entreprise CAMPEIS a été jugée irrecevable au motif de l'insuffisance des capacités professionnelles. En effet, dans de précédents marchés cette entreprise n'a pas donné satisfaction (obligation de mise en régie partielle à deux reprises) et aucun élément du dossier de candidature ne vient justifier une amélioration des capacités professionnelles de cette entreprise.
- Pour le lot 17, les candidatures des entreprises STAMILE, LACOMBE, ALVAREZ et MANTOVANI ont été éliminées au motif que ces entreprises ne présentaient pas les qualifications minimales requises telles que demandées dans le règlement de la consultation.
- Pour le lot 18, les candidatures des entreprises DG PEINTURE, RAPIDE, EST BATI PEINT, KALKAN et BROBECKER ont été éliminées au motif que ces entreprises ne présentaient pas les qualifications minimales requises telles que demandées dans le règlement de la consultation.

Au stade de l'analyse des offres, plusieurs offres ont été jugées irrégulières :

- Pour le lot 4, l'offre de l'entreprise KLEINHENNY a été jugée irrégulière au motif que des positions n'ont pas été chiffrées dans la D.P.G.F.
- Pour le lot 5, les offres des entreprises NORD ISOLATION et RAPIDE ont été jugées irrégulières au motif que les produits sont non conformes au C.C.T.P.
- Pour le lot 12, les offres des entreprises ERMHES et OTIS ont été jugées irrégulières au motif que l'option n'a pas été chiffrée.

Il est proposé, après avoir pris connaissance des arguments de l'architecte et des bureaux d'études qui l'assistent, et en tenant compte des critères de jugement du Règlement de la Consultation, d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

N° lots	Lots – intitulés	Nom de l'attributaire	Montant H.T. €
01	Gros œuvre - transformations	GUERRA	130 940,50
02	Echafaudages	STEIMER	7 357,35
03	Couverture / Etanchéité / Bardages métalliques	SCHOENENBERGER	156 384,00
04	Menuiserie extérieure alu. / Stores	PHILIPPI	99 628,00
05	Isolation extérieure	RAUSCHMAIER	16 301,10
06	Plâtrerie / Faux plafonds	MARQUES	38 044,80
07	Menuiserie intérieure	LACROIX	97 558,50
08	Electricité / Courants faibles	GILG	91 894,39
09	Chauffage / Ventilation / Rafraichissement	LABEAUNE	172 192,37
10	Sanitaire	GRAF	34 543,10
11	Equipements de cuisine	CUISINES PRO	31 260,00
12	Appareil élévateur (option)	AEF	10 253,00
13	Métallerie	MULLER ROST	51 875,00

14	Revêtements de sols souples	MULTISOLS	2 072,00
15	Parquets	SINGER	51 235,35
16	Chapes	DIPOL	3 033,76
17	Carrelages	EHRHARDT	17 816,90
18	Peintures	LAMMER	17 156,00
19	Machinerie scénique – Poutres alu. / Rideaux de scène (option)	FASCEN	35 101,01
20	Sonorisation et éclairage scénique / Vidéo	MICHELSONNE	73 532,00
21	Tribune téléscopique	HUSSON	97 000,00
22	VRD	SCHMITT	16 118,60
		TOTAL H.T. €	**1 251 297,73**

Ces marchés intègrent 2 options qui figuraient aux Cahiers des Charges de la consultation, à savoir :

- **Au lot n°12** :
  Un élévateur monte-handicapés de type mobile (et non fixe), pour l'accès à la scène, à la demande de la Commission d'Accessibilité.
  Cette demande est expressément mentionnée dans l'arrêté du Permis de Construire.
- **Au lot n°19** :
  La motorisation du grill de scène, qui rendra l'exploitation de la salle plus commode en termes d'installation de décors, projecteurs et accessoires divers.

Il en résulte un coût forfaitaire global des travaux de 1 251 297,73 € H.T., compatible avec le budget approuvé par l'Assemblée Délibérante et rappelé précédemment.
Après réflexion, **le Conseil Municipal APPROUVE** la passation des marchés de travaux de réhabilitation de la Salle Polyvalente et tout ce qui précède pour un montant de 1 251 297,73 € H.T et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

Assurance Dommages-Ouvrage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité pour la commune de souscrire une assurance Dommages-Ouvrage dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente. Cette assurance, facultative, permet en fait d'avancer les frais engendrés par un sinistre important qui pourrait survenir pendant l'exécution des travaux le temps que les assurances de chaque entreprise interviennent. Monsieur le Maire précise que les assurances des entreprises dans le cadre de la garantie décennale indemnisent. Le montant d'une telle prestation est évalué à 2 % du montant total HT des travaux et des prestations de l'opération, soit environ 30 000,00 € HT.
Après réflexion, **le Conseil Municipal**
DECIDE de ne pas souscrire d'assurance Dommages-Ouvrage pour ces travaux.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui prévoit le versement d'une indemnité de conseil aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.
Sur proposition de Monsieur le Maire, le **Conseil Municipal DECIDE** d'attribuer à Monsieur SCHWEITZER une indemnité de conseil au titre de l'exercice 2010, d'un montant net à payer de 476,06 € et **REMERCIE** Monsieur SCHWEITZER pour son excellente collaboration.

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du déroulement de la procédure de révision simplifiée et notamment de la concertation avec la population, du compte-rendu de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées, et des résultats de l'enquête publique.

1. **Bilan de la concertation**
   Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de cette concertation. Ce projet de révision simplifiée du P.L.U. a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 08/01/2010. La population a pu prendre connaissance de ce projet par le biais du bulletin de liaison mensuel « S'Dorf Blät » du mois de février 2010. Le projet de révision simplifiée du PLU a été affiché en mairie et le dossier était tenu à disposition du public dès le mois de mars 2010. Un registre pour recueillir les éventuelles observations était annexé aux documents consultables.

Aucune observation n'a été consignée dans le registre prévu à cet effet et annexé aux documents consultables. Ce projet n'a pas suscité d'oppositions.
L'information de la population sur le déroulement de l'enquête publique a été portée à la connaissance de la population par des insertions dans les deux journaux locaux (ALSACE et DNA) avant et pendant l'enquête publique. Un avis d'information a également été inséré dans le bulletin de liaison mensuel du mois de juillet 2010.

2. **Résultats de l'enquête publique**
Monsieur le Maire expose les résultats de l'enquête et les conclusions du Commissaire Enquêteur, qui a émis un avis favorable à ce projet.
Deux demandes d'extension de la zone UBa ont été formulées par deux propriétaires de parcelles sises dans le secteur concerné par le projet de révision simplifiée. Aucune suite favorable n'a pu être donnée à ces deux requêtes car elles ne correspondaient pas à l'objet du projet, qui était de permettre une extension limitée de la profondeur constructible de certaines parcelles du secteur urbain UBa localisés à l'Ouest de la rue des Vosges, en limite naturelle N à l'identique de ce qui était prévu par le POS.

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'urbanisme ;
VU la délibération du Conseil Municipal du 08 janvier 2010 relative à la révision simplifiée du PLU et définissant les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;
VU la réunion du 17 mai 2010 portant sur l'examen conjoint des Personnes Publiques Associées du projet de révision simplifiée du PLU ;
VU l'arrêté municipal n° 716 du 30 juillet 2010 prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du PLU ;
VU les résultats de l'enquête publique et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
Considérant que le dossier de révision simplifiée du PLU tel qu'il a été soumis à l'enquête publique est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-19 b) du Code de l'urbanisme.
Après en avoir délibéré,
PREND ACTE du bilan de la concertation et décide, qu'au vu de ce bilan positif la révision simplifiée peut être approuvée ;
DECIDE d'approuver la révision simplifiée du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
DIT que conformément à l'article L.123-10 du Code de l'urbanisme, le dossier de révision simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Houssen aux jours et heures habituels d'ouverture ;
DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé sera transmise au Préfet du Haut-Rhin.

ACCUEIL PERISCOLAIRE – SUBVENTION 2010
Monsieur Christian KLINGER, 1er adjoint, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 05 mars 2010 portant attribution d'une subvention de 90 000,00 € au titre de l'année 2010 à l'Association des Parents d'Elèves de Houssen.
Après étude des documents justificatifs fournis par l'association avec les demandes de versement d'acompte, on constate une trésorerie excédentaire importante.
Compte tenu de cette situation, il propose au Conseil Municipal de fixer la subvention de l'année prochaine en l'ajustant à la trésorerie de l'association au 31 décembre 2010.
Ce point sera revu au moment du vote du budget primitif 2011 et de la décision d'attribution de la subvention pour 2011.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER
Compte tenu que la Commune se trouve confrontée chaque année en période estivale à des besoins de personnel saisonnier au service technique, notamment pour l'entretien des espaces verts / chemins / voies communales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter, pour ces besoins saisonniers, quatre agents non titulaires à temps complet pour exercer les fonctions d'adjoint technique de 2ème classe pendant les mois de juillet (2) et d'août (2) 2011.
Vu la Loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment **son article 3, alinéa 2** ;
Le **Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la Loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée et pour faire face aux besoins saisonniers précités, un ou deux agents non titulaires à temps complet pour les mois de juillet et août correspondants au grade d'adjoint technique de 2ème classe, **DIT** que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera par référence à l'indice brut 297 et **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer les arrêtés d'engagement correspondants.

LOTISSEMENT « LES ACACIAS » - Convention de rétrocession

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société SOVIA projette de réaliser un lotissement à usage d'habitation dénommé Lotissement « Les ACACIAS » sur le ban communal de Houssen, plus précisément sur une surface totale de 176,08 ares, en section 30 : parcelles 76, 77, 78, 79 et 80 en totalité et parcelles 85, 86, 90, 91, 92, et 134 en partie. La demande d'autorisation déposée prévoit la réalisation de 32 lots maximum.

Par conséquent, la société SOVIA propose à la commune de signer une convention qui prévoit que :

- article 1er : la Société SOVIA s'engage à réaliser les voies, réseaux et équipements communs du lotissement suivant les règles de l'art, conformément à la demande d'autorisation de lotir approuvée, et à rétrocéder gratuitement à la Commune lesdits ouvrages.
- article 2 : la Commune de Houssen accepte le transfert de propriété et s'engage à incorporer dans le domaine public de la Commune la totalité des voiries et équipements communs du lotissement, une fois les travaux achevés et réceptionnés définitivement par elle ou les services concessionnaires.

Le **Conseil Municipal ACCEPTE** la proposition de convention de rétrocession entre la Commune de Houssen et la Société SOVIA, dans le cadre du Lotissement « Les Acacias »,

CHARGE le Maire de signer ladite convention.

DIVERS ET RAPPORTS

Rue des Platanes – Problème d'arbres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un riverain de la rue des Platanes l'a interpellé sur les dégâts occasionnés par les platanes plantés dans la rue au moment de la création du lotissement. En effet, leurs racines endommagent les murets de clôture des habitants, on constate des fissures importantes.

Après avoir entendu Adrien MARSCHALL, **le Conseil Municipal DECIDE** de prévoir l'abattage de ces arbres à l'automne prochain et leur remplacement par des arbres à développement modéré plus adaptés.

Don du sang

L'Etablissement Français du Sang remercie la Commune pour avoir collaboré activement à la collecte organisée le 10 novembre 2010, qui a permis d'accueillir 67 donneurs.

Colombarium

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est régulièrement sollicité pour la mise en place d'un columbarium au cimetière communal.

Après réflexion, **le Conseil Municipal CHARGE** Monsieur Adrien MARSCHALL de demander un devis à un entrepreneur de pompes funèbres pour avoir un coût estimatif et aussi pour savoir ce qu'il est possible de faire.

Ce point sera revu ensuite au vu des informations recueillies.

Déchets Ménagers Spéciaux :

5 dates sont programmées en 2011 sur les déchetteries Europe et Ladhof :

- le 12 mars 2011 de 08h00 à 12h00
- le 14 mai 2011 de 08h00 à 12h00
- le 16 juillet 2011 de 08h00 à 12h00
- le 17 septembre 2011 de 08h00 à 12h00
- le 19 novembre 2011 de 08h00 à 12h00

VENTE DE LA MOTO-POMPE DES SAPEURS-POMPIERS

La commune met en vente la moto-pompe des sapeurs pompiers.
Cette dernière est équipée d'un moteur Peugeot 404 (environ 30 ans) et d'une pompe Guinard.
Le câblage électrique de l'ensemble est défectueux.
Vous pouvez faire une proposition chiffrée par écrit sous enveloppe à l'attention de Monsieur le Maire de Houssen.
Des photos sont consultables en Mairie.

ANIMATIONS ETE 2011

Les animations Eté 2011 auront lieu du 4 juillet au 4 septembre 2011. Elles s'adressent aux jeunes nés entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 2006.
Les pré-inscriptions des enfants habitant Houssen peuvent se faire en Mairie du 07 février au 23 mai 2011.

L'ordre de passage pour les inscriptions sera déterminé par tirage au sort mi-mai 2011. Un courrier informera les familles pré-inscrites de leur ordre de passage.

Les inscriptions se feront :

- à la Maison des Associations les mardi 14, mercredi 15 jeudi 16, vendredi 17 juin 2011 de 17h à 20h30 et le samedi 18 juin 2011 de 9h à 20h pour les familles pré-inscrites,
- à la Mairie de Colmar le mercredi 22 juin 2011 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 pour toutes les familles,
- à la Mairie de Colmar du lundi 27 juin 2010 jusqu'au jeudi 1er septembre 2011, du lundi au jeudi (pas d'inscription les vendredis), de 8h30 à 11h00 et de 14h30 à 17h00.

Travaux de réhabilitation de la salle des Fêtes de Houssen.

Les travaux de réhabilitation de la salle des Fêtes débuteront le 17 janvier prochain.

Des grilles de chantier seront mises en place et condamneront à la fois la partie du parking se trouvant devant la salle et le sentier piétonnier qui relie la place de la salle des Fêtes au plateau sportif.

L'accès au plateau sportif se fera par la rue Principale.